



CDD non signé (secteur public)

Par **adeline1414**, le **17/02/2015** à **13:29**

Bonjour,

Je suis nouvelle sur le forum alors excusez moi d'avance pour mon ignorance et put être aussi ma naïveté. Avant de vous solliciter j'ai tout de même fait quelques recherches. Voici ma situation :

Le 4 février 2015 j'ai commencé un poste au sein d'une administration publique (fonctionnariat). Nous sommes le 17 février et je n'ai toujours rien signé hormis des papiers pour mon véhicule de service, ou autres documents logistiques, et ma visite à la médecine du travail le 10 février.

J'ai pu lire que mon employeur avait 48h pour me faire signer mon contrat, passé ce délai je pouvais légalement prétendre à un CDI. Cependant, je travaille dans le secteur public, (soit CDI = titularisation = fonctionnaire) ce qui implique un concours pour passer titulaire donc fonctionnaire.

Mes questions sont les suivantes : malgré que je sois en secteur public puis je prétendre à un CDI par défaut de signature de mon CDD dans le délai légal ? Si oui suis je soumis au concours de la fonction publique ? Pouvez vous me fournir des articles de loi sur lesquels je pourrai m'appuyer ?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par **P.M.**, le **17/02/2015** à **14:57**

Bonjour,

Ce que vous avez pu lire est vraisemblablement en référence au Code du Travail donc pour les CDD de droit privé mais ne s'applique pas à ceux de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...